

Question présentée par le député :

M. Christian Dandrès

Date de dépôt : 7 juin 2019

Question écrite urgente

Conditions de location des locaux du Tribunal civil

Les justiciables ont été informé.e.s que le Tribunal civil sera abrité, dès cet été, dans des locaux situés à la rue de l'Athénée 6-8, soit ceux dans lesquels ce tribunal avait déjà siégé par le passé.

Je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- a) **Quel est le propriétaire de ces locaux ?***
- b) **Quel était le propriétaire de ces locaux, lorsque le Tribunal civil y siégeait, Mark Muller président le DCTI ?***
- c) **A quel titre la possession de ces locaux est-elle cédée à l'Etat de Genève (bail) ?***
- d) **A quel titre la possession de ces locaux a-t-elle été cédée à l'Etat de Genève (bail), lorsque le Tribunal civil y siégeait, Mark Muller président le DCTI ?***
- e) **Quelles sont les conditions de location – s'il s'agit d'un bail – de ces locaux (taille, durée, loyer, frais accessoires) ?***
- f) **Quelles étaient les conditions de location – s'il s'agissait d'un bail – de ces locaux (taille, durée, loyer, frais accessoires), lorsque le Tribunal civil y siégeait, Mark Muller président le DCTI ?***